

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 NOVEMBRE 2014

PRESENTS : Mmes et M.M. BOCQUIER, CHATEIGNER, BROSEAU, GODREAU, GABORIT, BLUTEAU, GAUVRIT, BRAUD, CAIGNON, SACHOT, GERBAUD, ROULLEAU, ROBICHON, BRIFFAUD, PRUGNEAUX

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.

Mr Joël CHATEIGNER a été désigné secrétaire de séance.

1 – VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES (070-14)

Avant validation de l'inventaire final par le conseil, la carte des zones humides a été mise à disposition du public, pour consultation. Ces zones représentent une surface totale de 145.6 ha, (soit 7.1 % du territoire communal). Le lac de Rochereau d'une superficie de 41 ha sur Monsireigne représente 2 % du territoire communal à lui seul. Après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ☞ ne conteste pas les zones humides sur les terrains drainés et cultivés (8,6 ha), mais ne souhaite pas qu'elles soient restaurées ou réhabilitées,
- ☞ décide de valider l'inventaire des zones humides tel que présenté,

2- EXTENSION DE LA LAGUNE (071-14)

Monsieur le Maire rappelle au conseil, la dernière proposition faite par la SICCA pour l'extension de la lagune. Les estimations reçues du maître d'œuvre sont les suivantes :

Capacité station épuration EH	Montant H.T.	Taux participation CG	Participation du Conseil Général	Taux de participation AELB	Participation AELB	Reste à la charge de la commune
640	328 900 €	23 %	74 516.41 €	33 %	108 280.05 €	146 103.55 €
850	381 225 €	29 %	112 125.00 €	25 %	94 498.95 €	174 601.05 €

Le Maire demande au Conseil de se prononcer soit sur une capacité de 640 équivalents habitants ou 850 équivalents habitant, au vu des modalités de financement, pour pouvoir lancer les demandes de subventions et l'appel d'offres. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la solution de 850 équivalents habitants, et autorise le Maire ou un adjoint à solliciter les demandes de subvention et à lancer l'appel d'offres.

3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE (072-14)

Le conseil municipal décide de verser à la Paroisse St Joseph des Monts et Vallées, la même somme qu'en 2013, soit 104 €.

4- FIXATION DES TARIFS 2015

A) Tarifs des locations de salles (073-14)

Le conseil décide de fixer les tarifs de 2015 comme suit :

MANIFESTATIONS ORGANISEES	SALLE 1	SALLE 2	SALLES 1 ET 2
Vin d'honneur avec cuisine, vaisselle comprise	83 €	62 €	125 €
Vin d'honneur suite à une sépulture à Monsireigne (tarif unique pour famille de la commune ou hors commune)	83 €	62 €	125 €
Repas de familles, banquets (sans la cuisine)			
☛ été à partir du 1 ^{er} mai	123 €	83 €	206 €
☛ hiver à partir du 1 ^{er} novembre	164 €	103 €	267 €
Cuisine	52 €	52 €	52 €
Assemblées générales et réunions commerciales avec cuisine	83 €	62 €	125 €
Scène avec ou sans écran	32 €		32 €
Préparation veille de vin d'honneur de mariage	42 €	32 €	62 €
Mariages avec cuisine et scène + prép. la veille	412 €		515 €
Location le lendemain d'un mariage	123 €	83 €	206 €
Location pour les conscrits (1 fois par classe)	gratuit	gratuit	
Ecran seul - sono – écran (sauf pour la salle 2)	26 €	20 €	26 €
<i>le lendemain, la location sera de 50 % de la salle louée</i>			
EXTERIEUR A LA COMMUNE : LES TARIFS CI-DESSUS SONT MAJORES DE 50 %			
ASSOCIATIONS LOCALES – sono et écran compris			
Assemblées générales ou repas non lucratifs avec cuisine	51 €	51 €	71 €
Divers concours, théâtres, vide grenier, kermesse avec cuisine	51 €		71 €
Boums, soirées disco- repas, spectacle avec repas à but lucratif avec cuisine	72 €	52 €	124 €
Assemblées générales, réunions sans cuisine et expo-vente	gratuit	gratuit	gratuit
Scène	32 €		32 €
Arbre de Noël	gratuit	gratuit	gratuit
VAISSELLE			
louée en plus des locations de salle			
personnes de la commune : 24 € la journée			
personnes hors commune : 33 € la journée			

Le prix de la vaisselle est consultable en mairie.

B) Tennis (073-14) – Tarifs inchangés

* Sirénémontains

2 € de l'heure sans électricité
4 € de l'heure avec électricité

* Hors commune

6 € de l'heure sans électricité
8 € de l'heure avec électricité

☛ Photocopies (073-14)

la feuille A4	0,40 €
la feuille A4 recto-verso	0,60 €
la feuille A3	0,60 €
la feuille A3 recto-verso	0,80 €
la copie A4 noir et blanc pour les associat.	0,05 €
la copie A4 couleur pour les associations	0,30 € (nouveau tarif)
la feuille A3 couleur « «	0,50 €

☛ Cimetière (074-14)- les tarifs du site cinéraire sont majorés de 1 %.

CIMETIÈRES	Tarifs 2015		
- Concession (2 m ²) quinze ans - Concession (2 m ²) cinquantenaire	25 € 75 €		
SITE CINÉRAIRE	Tarifs		
	Concession	Utilisation d'une case	Total
Tarif caverne : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	303 €	378 €
Tarif module alvéolaire : 50 ans Renouvellement de la concession au tarif en vigueur à l'échéance	75 €	657 €	732 €
Jardin du souvenir : Cendres dispersées Petite plaque (gravure à la charge de la famille)	-	-	50 €

☛ Accueil périscolaire et accueil de loisirs « Sans Soucis » (075-14)

La commune s'est engagée avec la CAF, sur une période de 3 ans, à se rapprocher progressivement de sa tarification. Sur proposition de la commission, le conseil décide :

☛ de fixer les tarifs suivants pour 2015:

Tarifs accueil périscolaire	Pour un enfant de Monsireigne ou hors commune	
	Tarif de base	Tarif régime CAF ou MSA
Une heure	2.60 €	2.10 €
Goûter	0.80 €	0.80 €
Pt déjeuner	0.80 €	0.80 €
Pénalité dépassement horaire par ½ au-delà de 19 H	5.00 €	5.00 €

Tarifs accueil de loisirs	Nombre d'heures	QF < 500		QF 501 - 700		QF 701 - 900		QF + 900	
		Tarif horaire	Total	Tarif horaire	Total	Tarif horaire	Total	Tarif horaire	Total
Journée avec repas et goûters (9H à 17H)	8 H	1 €	8 €	1.25 €	10.00 €	1.75 €	14.00 €	2.00 €	16.00 €
Demi-journée De 9 H à 13 H ou de 13 H à 17 H	4 H	1 €	4 €	1.25 €	5.00 €	1.75 €	7.00 €	2.00 €	8.000 €
Heure péricentre	1 H		1 €	1.25 €		1.75 €		2.00 €	
Petit déjeuner		0.80 €							
Supplément déplacement		3.50 €							

5- INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (T.A) (076-14 à 080-14)

Mr le Maire rappelle au conseil l'information donnée à la dernière réunion concernant l'éventuelle institution de la taxe d'aménagement, destinée au financement des équipements publics. Celle-ci, applicable depuis le 1^{er} mars 2012, a remplacé la Taxe Locale d'Équipement (TLE) pour les communes qui l'avaient instituée. Elle a été appliquée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS, au taux de 1 % à moins qu'elles aient délibéré avant le 30.11.2011 soit pour renoncer à la taxe soit pour modifier son taux, dans la limite du taux plafond de 5 %. Les communes en carte communale (comme Monsireigne) ou soumises au RNU pouvaient l'instituer par délibération.

Cette T.A s'applique sur les opérations de construction, de reconstruction, d'agrandissement et toute installation ou aménagement soumis à autorisation d'urbanisme. Elle est destinée à remplacer au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR qui avait été instituée en 2004 pour l'Impasse de la Fontaine et qui restera en vigueur).

Le Maire propose d'instituer cette taxe comme l'ont déjà fait toutes les communes du canton. Il préconise d'appliquer le taux minimum de 1 %, conscient que cette taxe s'ajoute à celles déjà existantes. Après réflexion, le conseil décide d'appliquer ce taux et d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :

1° Les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12

2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

3° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) et ne bénéficiant pas de l'exonération totale.

4° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

6- DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES A CHANTEFOIN (081-14)

Mr BLUTEAU concerné par le sujet n'a pas pris part à la délibération.

Monsieur Dominique BROSSEAU, Adjoint à la voirie, rappelle au conseil, que cette

année, des travaux d'eaux pluviales ont été réalisés par la COLAS, dans le village de Chantefoin. Par la même occasion, lors de ces travaux, des buses ont été posées le long de la propriété de Mr Yannick BLUTEAU en bordure de la voie communale. Ces buses sont normalement à la charge du riverain. Par conséquent, Mr BROSSEAU souhaite qu'une participation correspondant à la fourniture des buses, lui soit demandée (Mr BLUTEAU étant d'accord sur le principe). Il propose la somme de 500 €. Après discussion, le conseil décide de demander à Mr Yannick BLUTEAU, domicilié 2 Chantefoin de Monsireigne, une participation de 500 €.

7- LECTURE D'UNE LETTRE DE MR ET MME STEPHANE LEMAIRE

Mr le Maire a donné lecture du courrier reçu en mairie, de Mr et Mme Stéphane LEMAIRE. Il concerne une demande, faite déjà oralement il y a deux ans, pour buser le fossé longeant leur maison, située au 5 Chantefoin. Cette famille a décidé, cette année, d'effectuer elle-même les travaux et demande que la commune prenne en charge une partie de la facture.

Le Maire indique que l'autorisation de buser un fossé le long d'une voie communale doit être dans un premier temps demandée en mairie et que dans tous les cas, les buses sont à la charge du demandeur. (réponse déjà donnée oralement lors de la 1^{ère} demande). De ce fait, la commune ne participera donc pas à la dépense. Un courrier sera fait dans ce sens aux intéressés.

8- VENTE DES ANCIENNES PLAQUES TRANSLUCIDES DE LA SALLE DE SPORTS (082-14)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le remplacement des plaques translucides de la salle de sports a été réalisé par l'Entreprise BRIAND des Herbiers. Les anciennes plaques devaient être récupérées pour être acheminées vers une déchetterie. Après réflexion il s'est avéré qu'elles pouvaient éventuellement être réutilisées malgré leur vétusté, des particuliers étant intéressés. En concertation avec les adjoints, ces plaques peuvent être vendues. La commission bâtiments propose de vendre la plaque de 3m x 1.20 m en 15 mm d'épaisseur, au prix de 15 €. Après en avoir délibéré, le conseil accepte de vendre ces plaques au prix de 15 € l'unité. S'adresser en mairie si on est intéressé.

9 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DU SOL DE LA SALLE DE SPORTS (083-14)

Mr Joël CHATEIGNER, 1^{er} adjoint rappelle au conseil que suite aux nouvelles réglementations liées aux tracés des terrains de basketball, la commune doit faire rénover le sol de la salle de sports en 2015. Il a contacté plusieurs entreprises dont celle de Sportingsols de St Fulgent qui réalise des revêtements de sol vinylique, correspondant au souhait des associations locales utilisatrices de la salle. Le devis s'élève à la somme de 40 828.00 € H.T. soit 48993.60€ TTC. Mr CHATEIGNER indique que la Commune peut prétendre à une subvention du Conseil Général pour la rénovation du sol sportif. Celle-ci est de 15 % + 7.5 % pour les communes éligibles au programme d'aides aux petites communes.

Il demande l'avis du conseil sur la réalisation du projet et sur la demande de subvention. Le conseil municipal approuve le dossier d'avant-projet, et sollicite la subvention du Conseil Général,

10 – VENTE DE BOIS (084-14)

Le Maire informe le conseil que Mr Thierry CUZOL, domicilié 1 rue de Ornaies à Monsireigne a déjà fait du bois communal en 2013 dans un buisson le long des lagunes. Il serait intéressé pour continuer cet hiver à faire le même chantier, de même qu'élaguer certains arbres dans un chemin communal en bas de l'usine de Chavagnes-les-Redoux. Le Maire propose au conseil de fixer un prix de vente pour ce bois, en indiquant qu'en 2013 le tarif avait été fixé à 15 € le stère. Le conseil décide de fixer le même prix de vente soit 15 € le stère.

11 – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL AU COUDRAY (085-14)

Le Maire rappelle au conseil Municipal que Mr Daniel BELY, domicilié 15 le Coudrais à Monsireigne, souhaite acheter une partie du chemin rural N°70 du Coudrais, qui longe sa propriété. Deux membres de la commission voirie sont allés sur place pour étudier la possibilité de cession en partie de ce chemin en concertation avec Mr Abel POISBLAUD, riverain. Le conseil considérant que ce chemin est emprunté par Mr BELY et par Mr POISBLAUD Abel et que cette personne abandonne son droit de préemption sur la partie qui serait cédée à Mr Daniel BELY, accepte de vendre à Mr BELY, une partie du chemin rural N°70 du Coudrais, pour le prix de 1 €

le m2. Les frais (géomètre et acte notarié) seront à la charge de Mr Daniel BELY.

12 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL (086-14)

Pour le règlement des frais de dossier concernant deux emprunts réalisés pour les travaux de voirie, le conseil décide de faire une décision modificative N°3 du budget communal, d'un montant de 650 €. Une recette de cette somme est inscrite en revenus des immeubles.

13 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE (087-14)

Le conseil municipal décide de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée, pour le personnel communal. La convention d'adhésion est faite à compter du 1^{er} janvier 2015. Elle est conclue pour une durée d'une année civile, renouvelable par tacite reconduction, jusqu'à la date limite du 31 décembre 2020, année du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

14 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- Commande de bacs pour la bibliothèque pour 756.85 € TTC.,
- Achat d'une table pour la cantine pour 195.19 € TTC,
- Accord du devis de Mr Francis GABORIEAU, pour le re-lamping de la salle de sports, pour 12 391.98 € TTC,
- Commande de 2 tapis pour les matinées d'éveil pour 242.40 € TTC.

15 – INFORMATIONS DIVERSES

1 – ACHATS DE TERRAINS POUR AMENAGER UNE EVENTUELLE ZONE DE LOISIRS LE LONG DU CHEMIN DE LA ROCHE BATIOU

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il avait été envisagé de faire une zone de loisirs le long du chemin de la Roche Batiot. Cette parcelle est actuellement exploitée par Mr Michel RONDEAU, qui prend sa retraite en fin d'année. A cet effet, le Maire indique qu'il a transmis un courrier aux Consorts GROLLEAU Louise. pour l'achat éventuel d'une partie d'environ 3 200 m2.

Les propriétaires des parcelles situées au-dessus et longeant le chemin des Ornaies ont également été contactés.

2 – **BULLETIN** **MUNICIPAL**

Mme Anne GODREAU, Mrs BOCQUIER et PRUGNEAUX sont allés ce jour à l'imprimerie FROGER de Chantonay, pour le prochain bulletin. La commission communication a souhaité l'éditer en version couleurs. Mr Gérard PRUGNEAUX fera le lien entre la commune et l'imprimeur. Sa parution est prévue pour la 3^{ème} semaine de janvier, juste avant la cérémonie des vœux du vendredi 16 janvier, au foyer rural.

Vu le secrétaire de séance

Le Maire

Michel BOCQUIER